Accusé de réception en préfecture
067-200067783-20261029-20261029D6-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Département du Bas-Rhin

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2026

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : Titulaires : 50 + 8 Pouvoirs
Suppléant : 1

Secrétaire de séance : M. J. LEFEVRE

Sous la présidence de M. F. ENSMINGER

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. F. STAATH, Mme D. HAMM, MM. P. DONMEZBAS, C. KILIAN, Mme V. LAFORGUE, M. P. MICHEL, Mme S. LANDOLT , M. F. ENSMINGER, Mmes H. GRAN, S. GANGLOFF, MM. E. WAGNER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, P ESCHENBRENNER, Mme E. MATHIS, MM. J.-M. KRENER, M. DANNER, G. THIRIET, J.-M. BALTZER, C. WINDSTEIN, Mme G. HUSER - Suppléante -, MM. A. DANNER, D. VOGT, Mme M.-C. PESCE GOETZMANN, MM. J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. M. MAGNANI, F. VOGLER, C. FAUTH, L. WALTER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, A. BAUER, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, M. OSTER, P. KOEHLER, J.-C. BERRON, R. LETSCHER, Q. BREFI, J. LEFEVRE, C. EICHWALD, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. F. SCHILL, C. DORSCHNER, S. CUNRATH, J.-M. REICHHART.

EXCUSES : Mme L. DORN - Pouvoir à M. P. DONMEZBAS -, M. D. ETTER - Pouvoir à M. B. KRIEGER -, Mmes F. BRACH - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, E. SCHLEWITZ - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, S. SCHNELL - Pouvoir à M. M. DANNER -, MM. Y. KLEIN - Pouvoir à Mme S. GANGLOFF -, P. GANGLOFF, R. SCHMITT - Pouvoir à M. M. KRAPFENBAUER -, Mme C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibération n°6 : Versement par les communes d'un fonds de concours pour chaque opération d'investissements et pour chaque prestation d'entretien de la voirie et du réseau d'éclairage public réalisées dans la cadre de l'exercice de la compétence « Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire »

Rapporteur : M. C. WINDSTEIN

Vu les articles L5211-10 et L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°5 du Conseil communautaire du 29 octobre 2026,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

* d'APROUVER le principe de versement par les communes à la Communauté de Communes d'un fonds de concours pour tous les travaux réalisés par la Communauté de Communes conformément à sa compétence « Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire », qu'ils soient menés dans le cadre de l'aménagement de la voirie et de l'éclairage public (charges d'investissement) ou dans le cadre de leur rénovation, leur entretien et leur maintenance (charges d'exploitation) ;

* de FORMALISER les modalités de versement de ce fonds de concours par deux conventions à signer avec les communes concernées :

- Une convention pour le financement de chaque opération d'investissement
- Une convention annuelle pour le financement des prestations d'entretien ;

* d'APPROUVER ces deux conventions annexées à la présente délibération ;

*** de DONNER** délégation au Président pendant toute la durée de son mandat pour signer ces conventions en procédant, le cas échéant, aux adaptations et modifications mineures qui s'avéreraient nécessaires ainsi que leur(s) avenant(s) éventuel(s) ;

*** de DEMANDER** à être tenu informé des conventions signées par le Président dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Jérôme LEFEVRE	Fabrice ENSMINGER
Secrétaire de séance	Président